



Indemnisation suite à accident de travail

Par **Lacaladette**, le **11/07/2012** à **18:22**

Bonjour,
j'ai été victime d'un accident de travail en mai 2009 j'ai obtenu de mon employeur une reconnaissance d'incapacité temporaire à 2% mais aucune indemnisation ou rente , est-ce normal ? car une amie dans le même cas a perçu une indemnisation!
pourriez vous me conseiller?
merci et cordialement

Par **pat76**, le **19/07/2012** à **19:37**

Bonjour

Vous avez été classé en invalidité par la CPAM suite à votre accident du travail?

Vous êtes toujours salarié dans l'entreprise?

Par **medleg44**, le **23/07/2012** à **08:07**

Bonjour,

Peu compréhensible.

Salarié du privé ou fonctionnaire ?

Incapacité "temporaire" de 2 % en accident de travail, cela n'existe pas.

Cordialement.

